



## CLUSTER

### **PRINCIPES DE BASE**

---

Le cluster est un mode d'organisation du système productif qui se caractérise par :

- le rassemblement d'une masse critique d'acteurs économiques autonomes autour d'activités liées
- le développement volontaire entre ceux-ci d'interrelations verticales et horizontales, marchandes et non marchandes
- la construction d'une vision de développement commune

### **ELEMENTS CARACTERISTIQUES**

---

- **La masse critique**

La taille critique doit permettre de réaliser des activités qui ne seraient pas accessibles aux acteurs concernés agissant de manière isolée. Cette masse critique est variable selon le domaine visé et ne peut donc être déterminée a priori, en termes de nombre d'entreprises partenaires ou de poids dans la valeur ajoutée régionale.

- **L'intérêt commun**

Il faut que des intérêts communs puissent être dégagés pour que des collaborations se développent entre les membres du cluster. Les clusters transcendent souvent les logiques sectorielles.

- **L'engagement volontaire des partenaires**

Le cluster doit résulter d'une démarche "bottom-up", c'est-à-dire émanant des entreprises elles-mêmes, conscientes des opportunités offertes par la collaboration pour l'amélioration ou à tout le moins le maintien de leur compétitivité.

- **Le développement de collaborations, dans le respect de l'indépendance des partenaires**

Le cluster implique un engagement des acteurs à mettre en place des stratégies communes induisant le développement de relations marchandes et non marchandes. Le cluster ne supprime pas la concurrence, sous peine d'aboutir à des conglomérats inefficaces. Le développement d'un cluster impliquant des entreprises concurrentes repose sur la prise de conscience que la vraie concurrence se situe en dehors du bassin d'emploi et, qu'en conséquence, le déploiement d'actions collectives est à terme plus porteur que la concurrence effrénée.

La collaboration peut être orientée dans 3 directions non mutuellement exclusives :

- L'orientation « Moyens » : la recherche de solutions collectives à des besoins communs (formation, recherche-développement, veille commerciale,...etc).
- L'orientation « Produits/Marchés » : l'exploitation des complémentarités pour mettre au point de nouveaux produits et services et/ou élargir le marché ;
- L'orientation « Club de travail » : essentiellement l'échange d'expériences et de connaissances.

- **La pérennité**

L'organisation d'entreprises sous forme de cluster doit être de nature structurelle. En effet, pour que des échanges fructueux puissent s'opérer, il faut que des relations de confiance et des habitudes de travail en commun aient eu le temps de s'établir. Il est donc souhaitable que cet investissement porte ses fruits sur le long terme. Le cluster est cependant une réalité évolutive, caractérisée par des entrées et des sorties ainsi que par des liens de nature et d'intensité variables entre les partenaires.

- **La compétitivité**

Le cluster doit contribuer à la performance et à la compétitivité des entreprises qui le composent. Il doit conduire à une élévation des compétences, à une amélioration des procédés et des modes d'organisation, à un développement de nouvelles activités rentables et à un élargissement des parts de marché. Sur ce plan, les stratégies de clusters permettent par exemple de réaliser des économies d'échelles (mise en œuvre d'actions collectives dans différents domaines) ou d'élargir les possibilités d'accès à des marchés nécessitant une certaine taille critique.

- **La valeur ajoutée régionale**

Les entreprises du cluster développent des relations privilégiées avec leur territoire d'implantation, tout en faisant éventuellement partie de réseaux plus larges. C'est grâce à cet ancrage local que le cluster peut être un outil de développement économique régional, en raison de l'effet de levier qu'il exerce sur l'activité des partenaires. Par ailleurs, conçu dans cette optique, le cluster peut être un facteur d'attraction d'investisseurs étrangers, intéressés par les possibilités de synergies.

---

## **ROLE DES POUVOIRS PUBLICS**

La nature "bottom-up" des stratégies de clusters exclut de facto toute action dirigiste de la part des pouvoirs publics. Ceux-ci doivent plutôt jouer un rôle de "facilitateur", "d'accompagnateur", destiné à encourager la formation de clusters, à contribuer à leur succès et à favoriser leur pérennité. Par ailleurs, les politiques dans ce domaine doivent être évolutives selon les résultats obtenus. On peut néanmoins considérer que les tâches suivantes doivent être exercées par les pouvoirs publics dans le cadre d'une politique de clusters :

- **Au niveau de la constitution des clusters**

- Sensibiliser les entreprises aux enjeux d'une stratégie de cluster et leur fournir une information susceptible de favoriser l'émergence d'initiatives au niveau des acteurs.
- Apporter une aide à la recherche de partenaires ainsi qu'à la formalisation et validation des projets.

- **Au niveau de la stabilisation des clusters**

- Instaurer un cadre légal et administratif adapté aux caractéristiques des clusters.
- Soutenir les structures de gestion et de coordination au sein des clusters.
- Développer des formations à l'animation de clusters.
- Faciliter l'accès aux aides existantes et/ou mettre au point des aides spécifiques en vue de financer des projets menés en collaboration.

- **Au niveau de l'accompagnement des clusters**

- Récolter et diffuser des données techniques et économiques pertinentes, de nature à permettre aux clusters d'étudier la faisabilité de leurs plans d'actions.
- Veiller à la consolidation des structures d'appui en matière de formation, de recherche-développement, d'accompagnement de projets, de financement, etc.
- Organiser des échanges d'expériences entre les divers projets en cours.
- Mettre au point un outil d'évaluation et de suivi des clusters.

L'intervention des pouvoirs publics requiert généralement le concours de différents niveaux de pouvoir. Il s'agit en effet d'une politique globale couvrant plusieurs domaines : enseignement, recherche, politique économique, commerce extérieur, droit des sociétés, politique du crédit, etc.

---

## **MODE DE CONSTITUTION**

Deux voies sont possibles pour stimuler la constitution de clusters au sein de l'économie :

1. identifier les clusters potentiels par une analyse fine du tissu productif et mener ensuite une campagne de sensibilisation auprès des acteurs concernés ;
2. recourir à une procédure d'appels à projets de manière à obtenir des propositions des acteurs eux-mêmes. Ceci n'empêche pas que certains agents (chambres de commerce et d'industrie...etc.) aident les entreprises à nouer les contacts préalables et à définir leurs objectifs.

---

## **CONTACTS**

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

BP 17440 - 21074 Dijon Cedex

Déborah MOUSSU • tél 03 80 65 92 56 • fax 03 80 65 92 09 • e.mail [deborah.moussu@cci21.fr](mailto:deborah.moussu@cci21.fr)

Site : [www.cci21.fr](http://www.cci21.fr)